

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 13 (1892)
Heft: 5

Artikel: Chronique de l'esclavage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le capitaine wurtembergeois Kling, parti de Petit-Popo au commencement de juillet 1891 pour explorer l'arrière-pays de la colonie allemande de Togo, est arrivé à Kpembé (à 3 kilom. de Salaga), le 29 août, et le 2 septembre à Salaga. D'après une correspondance de Togo, il ne serait plus qu'à quelques journées de Ouaboué, qui se trouve à la latitude de Say.

M. de Beckmann, administrateur principal des colonies, s'est rendu à Timbo dans le Foutah-Djalon, où il a été très bien accueilli par les Almanys. Il a conclu des conventions commerciales qui auront de bons résultats au point de vue du développement économique des établissements français des Rivières du Sud.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

D'après l'*Allgemeine Missions Zeitschrift*, les caravanes d'esclaves continuent à arriver à **Lindi**, sur l'océan Indien. Nos lecteurs savent que cette localité est le point terminus d'une des routes par lesquelles les esclavagistes amènent de l'intérieur des convois d'esclaves qu'ils cherchent ensuite à faire passer par mer en Arabie ou en Perse. Il paraît que l'autorité de l'empire allemand n'a pas encore réussi à appliquer au territoire du protectorat les dispositions déjà prises à la Conférence de Berlin portant que les puissances signataires de l'Acte de la Conférence s'engagent « à employer tous les moyens en leur pouvoir pour mettre fin au trafic des esclaves et pour punir ceux qui s'en occupent. » Le Dr Warneck, rédacteur du journal susmentionné, demande pourquoi on ne confisque pas simplement la marchandise humaine amenée à la côte en déclarant libre tous ces malheureux? La question de l'honorable rédacteur nous paraît naïve. Sans doute l'autorité aurait le droit de confisquer ces esclaves, et de les rendre à la liberté; mais, pour empêcher qu'ils ne tombent dans une condition pire que l'esclavage, il faudrait qu'il y eût sur place des asiles pour recevoir ces libérés, faire leur éducation et leur apprendre à aimer le travail libre substitué au travail servile, le seul qu'ils aient connu jusqu'ici. Nous ne sachions pas qu'il existe d'asile semblable à Lindi. Les croiseurs qui saisissent des barques d'esclaves les distribuent généralement aux établissements de Frere-Town, (sphère d'influence anglaise) ou de Bagamoyo, (sphère d'influence allemande). L'autorité allemande pourrait faire de même pour ceux qu'elle libérerait sur terre. Ces derniers établissements ont été fondés et sont dirigés par des missionnaires romains qui ne demanderaient pas mieux que de recevoir ces libérés sans rien payer, comme sont obligés de le faire les missionnaires qui, sachant que des enfants esclaves sont amenés à Lindi, s'y rendent avec la volonté bien arrêtée d'en délivrer le plus

possible, à prix d'argent bien entendu. En présence de la tolérance de l'autorité allemande, le rachat est le seul moyen qui reste d'arracher ces enfants à la servitude et à la honte. M. Warneck s'indigne contre ceux qui y ont recours; il les met sur le même rang que les marchands d'esclaves, sous prétexte que l'argent remis à ces derniers est employé à se procurer de nouveaux esclaves. M. Warneck et M. le rédacteur de la *Revue des Missions contemporaines*, qui reproduit les expressions du publiciste allemand, préféreraient-ils voir ces enfants mourir d'épuisement comme cela n'arrive que trop fréquemment, ou être entassés dans des barques d'esclavagistes pour y subir toutes les tortures d'une navigation périlleuse, et risquer d'être jetés à la mer dans le cas où l'embarcation serait poursuivie par un des croiseurs qui surveillent les criques par lesquelles s'échappent d'ordinaire les négriers? Que diront les publicistes susnommés du mandat imposé à la nouvelle mission morave au nord du Nyassa? L'acceptation, par l'église morave, du legs qui a permis sa fondation, lui fait cependant un devoir de racheter des esclaves et de travailler à leur éducation. L'empereur d'Allemagne et le roi de Saxe, sous la surveillance desquels a été placée l'administration de ce legs, et l'église morave elle-même, seront-ils rangés par ces publicistes au rang des marchands d'esclaves, parce qu'ils encouragent le rachat à prix d'argent?

A la dernière heure, le *Deutsches Kolonial Blatt* nous apprend que, sur l'ordre du gouverneur de l'Afrique orientale allemande, M. le baron de Soden, 39 jeunes filles esclaves, de 8 à 16 ans, achetées à l'intérieur par des Belouches et amenées à la côte pour y être vendues, ont été mises en liberté; vingt d'entre elles ont été remises à la mission romaine de Bagamoyo; neuf à la mission catholique de St-Benoit, et dix à la mission évangélique de Dar-es-Salam, pour recevoir une éducation convenable.

Le courrier de l'Afrique du Sud apporte des détails sur le double échec essuyé récemment, dans le **Nyassaland**, par les forces du consul Johnston, commissaire anglais pour la British Central Africa. Le capitaine Maguire, lieutenant du consul, avait reçu avis de la capture d'une grande quantité d'esclaves par le chef Makanjila, qui se préparait à faire faire la traversée du lac à ses captifs. Conformément à sa mission, qui vise la traite des noirs en même temps que l'établissement de l'autorité britannique dans ces parages, le consul Johnston donna ordre au capitaine Maguire de s'embarquer sur le lac à bord du *Domira* pour intercepter le convoi. En arrivant, le capitaine Maguire ayant appris que deux dhows (embarcations d'esclaves) étaient mouillées à une quinzaine de kilomètres, attendant l'embarquement des captifs, prit la résolution d'aller s'en emparer et de brûler

les embarcations. C'est à quoi il s'occupait, lorsque les forces du chef Makanjila, au nombre de deux mille hommes placés en embuscade sur les bords du lac, fondirent sur la petite expédition anglaise. Pour le malheur de celle-ci, une tempête violente s'éleva sur le lac au même moment. Le capitaine Maguire et ses hommes se trouvant à bord de la barque qu'ils avaient capturée ne purent la faire naviguer, et furent obligés de se mettre à la nage pour rejoindre leur steamer. Alors les forces du chef Makanjila ouvrirent une fusillade nourrie contre les Anglais; le capitaine Maguire fut tué au moment où il allait rejoindre le steamer et celui-ci ayant échoué, fut assiégé par les indigènes qui tuèrent plusieurs hommes de l'équipage et assassinèrent deux autres officiers anglais, MM. Boyce et Mac Ewan, attirés par eux dans un guet-apens, sous prétexte de négociations de paix. Vers le même moment, sur un autre point du Nyassaland, un corps de Sikhs (Hindous), commandé par deux officiers européens, fut surpris par les indigènes qui s'emparèrent de leur pièce de canon, après avoir blessé nombre d'entre eux. Ce qui résulte de plus grave de ce récit, c'est que le consul Johnston, représentant, avec une poignée d'hommes, toute l'autorité britannique dans le Nyassaland, est menacé, cerné peut-être, à l'heure qu'il est, par les forces des chasseurs d'esclaves et de certaines tribus d'indigènes liguées avec ces ennemis de leur race, par haine ou méfiance des Européens. Il serait important de savoir qui importe dans l'intérieur, au mépris des engagements conclus devant la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles, les armes perfectionnées qui permettent aux Arabes et aux indigènes ces agressions sanglantes. Mais, abstraction faite de cette responsabilité, le point essentiel, pour le moment, est la situation critique de l'autorité et des forces britanniques dans cette partie du territoire africain. On n'ose espérer en Angleterre que le consul Johnston arrive à se tirer promptement d'affaire. On paraît compter au contraire, à Londres, sur une lutte très vive, et on n'y est pas très loin d'envisager la situation du consul Johnston, dans le Nyassaland, comme une reproduction en miniature de l'état de choses auquel Gordon pacha succomba naguère à Khartoum. Apparemment, le pays sera invité à faire quelques sacrifices pour secourir les forces anglaises du Zambèze et du Chiré. Il est question de demander des crédits pour l'achat d'une ou plusieurs canonnières, qui feront, de façon permanente, la croisière sur le lac et le long de ses bords.

A l'occasion de ces conflits du consul Johnston avec les esclavagistes du Nyassaland, le *Church of Scotland Mission Record* demande si les procédés du commissaire britannique qui a fait venir des Sikhs de l'Inde, brûle les villages indigènes et met le pays à feu et à sang, sont bien les meilleurs

pour faire progresser la cause de la civilisation. Les Hindous introduits dans cette région y ont propagé les vices et les maladies au grand détriment de la moralité.

Le *Mouvement géographique* de Bruxelles donne, sur la chasse à l'homme dans le **Katanga**, les renseignements suivants que lui a fournis M. Swan, missionnaire depuis six années dans cette partie du bassin supérieur du Congo, actuellement en Belgique. C'est le roi Msiri qui est l'organisateur suprême de ces chasses. Il se procure des esclaves par les razzias qu'il exerce dans les pays voisins, aussi bien à l'Est et à l'Ouest qu'au Sud et au Nord. Ces contrées sont sans cesse battues par des bandes armées qui dévastent et dépeuplent le pays. Les villages sont brûlés, tous les hommes décapités, les femmes et les enfants emmenés en captivité. Au Katanga, un garçon de 8 à 10 ans coûte 4 brasses d'étoffe, environ 2 francs, prix d'Europe; une jeune fille, 30 à 40 brasses; une femme, de 5 à 6 francs. La plus grande partie de ce bétail humain est vendue aux trafiquants du Bihé et aussi aux Arabes de l'Est. Avant d'arriver à destination, il en meurt un grand nombre; mais la mortalité n'est pas moins grande parmi les esclaves qui demeurent la propriété de Msiri, qui, comme tous les chefs nègres, est un despote sanguinaire. Sa résidence est entourée d'une enceinte dont chaque pieu est surmonté d'une tête de mort. M. Swan y a vu souvent des tas de têtes d'hommes et de femmes fraîchement décapités. Les femmes de Msiri qui se comptent par centaines sont, à chaque instant, décimées sous le prétexte le plus futile, le plus souvent ce n'est qu'une question de fétiche.

Le gouvernement du Congo, dit l'*Indépendance belge* du 26 mars, vient de recevoir copie du rapport suivant adressé du camp de la **Mokongo**, le 29 octobre 1891, par le capitaine de deuxième classe Ponthier, à l'inspecteur d'État du Haut Congo : « J'ai l'honneur de vous exposer ci-dessous l'historique succinct des opérations qui ont amené la dispersion des bandes arabes qui dévastaient la contrée placée sous mon commandement. J'ai cru utile, dans l'intérêt de la clarté du récit, de rappeler des événements antérieurs à votre arrivée au **Bomokandi**, bien que ces événements eussent déjà fait l'objet de précédents rapports. Lorsque, au commencement du mois de septembre, j'arrivai à la tête de l'avant-garde de la colonne pour y établir un camp d'arrêt, dans les environs de l'embouchure du Bomokandi, les Arabes occupaient depuis longtemps, dans l'angle formé par cette rivière et par la Mokongo, une forte position qui servait de pivot à leurs bandes dévastatrices. Déjà ces sanguinaires chasseurs d'hommes avaient couvert de ruines le beau pays situé entre l'Ouellé et le Bomo-

kandi, et les chefs asandés, épouvantés par les cruautés sans nom qui se commettaient sur leur territoire, s'étaient soumis aux terribles envahisseurs. Les Arabes s'étaient alors établis dans plusieurs des nombreuses îles qui coupent l'Ouellé, et l'un de leurs principaux chefs appelé Pouroukandou occupait une forte position dans trois îles situées en amont de l'embouchure du Bomokandi. Pendant que les bandes de Pouroukandou mettaient à feu et à sang le pays situé au nord de l'Ouellé, deux autres chefs arabes : Koutoukoutouk et Camango, ravageaient le territoire des Abarmbos et étendaient leurs brigandages jusque chez les Mobangas, d'où ils espéraient bientôt gagner le pays où s'élevait jadis la Zériba Hanasch. La situation était grave, et il était nécessaire d'agir sans tarder pour préserver du fléau arabes les contrées qui lui avaient échappé jusqu'ici dans les environs du Bomokandi. Les Arabes manifestaient des dispositions hostiles à notre égard, et ils se déclaraient décidés à nous disputer la possession du pays.

Le 11 septembre, les bandes de Pouroukandou furent chassées de leur position après un combat assez vif. Dix Matambas-Tambas restèrent sur le carreau, les autres prirent la fuite et regagnèrent en désordre le camp de la Mokongo. A la suite de cet échec, Pouroukandou abandonna toutes les positions qu'il occupait sur le Bomokandi, en aval de la Mokongo et peu de temps après, il quitta la contrée pour mettre son butin en sûreté. Les territoires situés au nord de l'Ouellé étaient ainsi délivrés du fléau arabe ; restait à lui arracher les régions situées au sud du fleuve. Pour cela il fallait couper le mal dans sa racine : détruire le camp de la Mokongo. Malheureusement, le personnel blanc me faisait complètement défaut, et je dus attendre votre arrivée pour être à même d'entreprendre cette expédition.

Dans l'intervalle je m'efforçai de défendre la ligne de l'Ouellé contre les incursions des Arabes, et plusieurs de ces brigands, qui avaient osé reparaître sur le fleuve, payèrent cette audace de leur vie. Cette façon d'agir nous gagna la confiance des Asandés et, lorsque, le 25 octobre dernier, vous m'ordonnâtes de marcher contre le camp de la Mokongo, de nombreux indigènes armés se joignirent à la colonne. Le nombre de ces auxiliaires ne fit que s'accroître en route, et lorsque, après deux jours de marche forcée, notre avant-garde arriva devant le camp arabe, elle était renforcée de plusieurs centaines de lances. Le combat fut décisif. Les Arabes pris à l'improviste, grâce à la rapidité de notre marche et à la complicité des indigènes, n'eurent pas le temps d'organiser sérieusement la défense. Ils prirent la fuite après une courte lutte. La nuit qui était survenue pendant le combat arrêta la poursuite qui fut reprise le lendemain et continuée avec acharnement pendant deux jours. Nous réussîmes à arracher des mains des

Arabes 250 esclaves. Tous ceux qui étaient originaires du pays furent rendus à la liberté, les autres demandèrent à nous suivre. Un grand nombre de ces malheureux étaient attachés deux par deux à l'aide d'une barre de fer forgé terminée par des anneaux fermés au marteau. Je vous ai envoyé quelques spécimens de ces instruments. Le récit que ces misérables nous font des tortures dont ils sont victimes de la part des ravisseurs est à faire frémir. Je n'insisterai cependant pas sur ce sujet, la cruauté des Arabes étant suffisamment connue. Les installations des Arabes à la Mokongo m'étonnèrent par leur importance et par leur caractère de permanence. Elles se composaient de trois grands villages appartenant respectivement aux trois principaux chefs : Camango, Pouroukandou et Koutoukoutouk. Toutes ces habitations étaient construites en pisé et entourées pour la plupart d'une enceinte où se tenaient les femmes et les esclaves du maître du logis. Les maisons des chefs et celles des principaux personnages étaient construites avec le plus grand soin ; elles possédaient toutes une vérandah, et elles étaient partagées en un grand nombre de compartiments qui recevaient le jour par de nombreuses meurtrières. Les magasins étaient nombreux et vastes. De grandes bananeraies et des plantations considérables de riz, de maïs, de manioc, etc., couvraient la plaine voisine. Au delà et à plusieurs journées de marche à la ronde, on ne rencontrait que des cultures détruites et des villages ruinés et depuis longtemps abandonnés. Tout enfin dénotait que les Arabes étaient établis ici en très grand nombre et depuis longtemps, et que cet établissement servait de base à d'importantes expéditions. Ils occupaient également plusieurs îles situées en aval de cette position.

Inutile d'ajouter que ce repaire de brigands a été détruit de fond en comble. Les pertes subies par les Arabes, tant en hommes qu'en matériel, sont très considérables. Les indigènes lancés à la poursuite des fuyards massacrèrent sans pitié tous ceux qui leur tombaient sous la main. Aucune force n'eût pu empêcher ces représailles qui n'étaient, hélas ! que trop méritées. Bref, les bandes de la Mokongo viennent de subir, non un échec, mais bien un véritable désastre dont elles ne se relèveront pas de si tôt. Je me fais un devoir de signaler le zèle dont M. Daenen a fait preuve dans le cours de cette opération.

Le correspondant du *Temps*, à Londres, a télégraphié à ce journal : « Le gouvernement britannique vient de saisir le gouvernement français d'une question qui intéresse actuellement, au plus haut point, la population coloniale de la République, c'est-à-dire la mise à exécution rigoureuse de l'article de la **Convention internationale de Bruxelles** qui con-

cerne le trafic des armes de guerre avec les indigènes de l'Afrique. Le Foreign Office s'est justement ému des réclamations violentes exprimées jusqu'à la tribune du Parlement français contre la vente, par les négociants de la côte occidentale d'Afrique, de fusils des plus modernes aux populations qui sont en ce moment en état de guerre contre la France. Il est officiellement démontré, en effet, que Samory, d'une part, et le roi de Dahomey, d'autre part, se sont approvisionnés de carabines à tir rapide des systèmes Männlicher et Snyder, ainsi que de nombreuses munitions appropriées à ces armes, auprès des maisons anglaises et allemandes qui ont leurs comptoirs tant à Sierra-Leone qu'à Wydah et à Lagos. Devant cette situation, le gouvernement britannique propose donc à la France une action parallèle très ferme qui mette fin à un semblable état de choses. Des instructions personnelles dans ce sens seraient envoyées aux gouverneurs des possessions anglaises et françaises de la côte occidentale d'Afrique. Il est d'ailleurs probable qu'une démarche analogue sera tentée auprès du gouvernement portugais, dont la colonie de la Guinée sert, il y a quelques années, de centre de ravitaillement aux bandes du rebelle Mahmadou Lamine, qui dévastait le Sénégal. »

Le gouvernement anglais, ajoute le même journal, avait rédigé un projet d'ordonnance qui a été transmis au ministère français des affaires étrangères; celui-ci l'a fait parvenir au sous-secrétaire d'État des colonies. En attendant que l'accord soit définitif sur ce projet d'ordonnance, les deux gouvernements ont envoyé parallèlement par télégraphe des ordres visant le but indiqué.

L'Acte international de la Conférence de Bruxelles étant entré en vigueur le 2 avril, toutes les puissances qui ont des établissements le long de la côte occidentale d'Afrique sont tenues de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les stipulations de cet Acte relatives à la traite et à l'esclavage, à l'importation des armes et des munitions, ainsi qu'à celle des spiritueux, reçoivent leur exécution.

Nos lecteurs savent que l'Acte général de la Conférence de Bruxelles est accompagné d'une **Déclaration** signée en même temps et autorisant l'établissement de droits d'entrée jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur des marchandises dans le bassin conventionnel du Congo. Pour régler le régime douanier prévu par cette Déclaration, des négociations ont été engagées entre les puissances intéressées. En ce qui concerne l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, elles ont abouti, le 22 décembre 1890, à une entente qui s'est traduite en un tarif pour leurs possessions de la côte orientale d'Afrique. Les pourparlers poursuivis entre la France, l'État indépendant

du Congo et le Portugal viennent à leur tour de se terminer. Le 8 avril a été signé à Lisbonne, par les représentants de ces trois puissances, un protocole réglant non-seulement les droits d'entrée, mais aussi les droits de sortie dans leurs possessions du bassin du Congo à la côte occidentale d'Afrique. Le protocole est conforme au texte qui a déjà été soumis, au mois de décembre dernier, au Parlement français.

Cet Acte international est le dernier de ceux auxquels la Conférence de Bruxelles a donné lieu. Dans la grande œuvre de la répression de la traite, la phase des négociations diplomatiques est ainsi heureusement close à la suite de travaux qui ont duré près de trente mois. On entre maintenant dans la phase de l'action. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici les paroles que le président de la Conférence, M. le baron Lambert, adressait à l'assemblée en clôturant ses travaux : « **Aucun de nous n'a** »
 « **pensé que la Conférence allait mettre fin sur l'heure et sans plus** »
 « **attendre à l'odieux trafic des esclaves. Une telle tâche n'est pas de celles** »
 « **qui s'accomplissent en un jour. Nous avons jalonné la voie que suivront** »
 « **les gouvernements et tracé le plan d'action qui nous a paru le plus sage** »
 « **et le plus efficace. Dans la réalité, le traité ne vaudra que par son appli-** »
 « **cation, et le succès sera en proportion de la persévérance et de l'énergie** »
 « **qu'apporteront les puissances dans l'exécution des mesures que nous** »
 « **avons indiquées. Le souffle généreux de l'opinion publique pressera leurs** »
 « **efforts et hâtera la réalisation du noble but poursuivi par la Conférence. »** »

D'après les *Missions catholiques*, le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, a attribué, sur le produit des **quêtes** faites pour **l'abolition de l'esclavage en Afrique** :

| | | |
|--|-----|---------|
| Au vicariat apostolique de Benin | Fr. | 60,000 |
| A la préfecture apostolique de la Côte d'Or..... | » | 60,000 |
| A la préfecture apostolique du Dahomey..... | » | 60,000 |
| A la préfecture apostolique du Niger..... | » | 60,000 |
| En 1891, la Propagande avait alloué pour l'œuvre anti-esclavagiste : | | |
| Au vicariat apostolique du Sahara | » | 60,000 |
| Aux missions de l'Afrique équatoriale confiées aux Pères des Missions d'Alger | » | 60,000 |
| Au vicariat apostolique de Madagascar | » | 18,000 |
| Aux vicariats et préfectures apostoliques de la Sénégambie, du Sénégal, du Bas-Niger, du Gabon, du Congo, de l'Oubanghi, du Zanguebar..... | » | 100,000 |
| A la préfecture apostolique du Cameroun | » | 50,000 |
| Total pour l'œuvre anti-esclavagiste en Afrique..... | Fr. | 528,000 |

Le *Bulletin officiel* de l'**État indépendant du Congo**, du mois de mars, contient un décret qui, conformément aux dispositions de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles, restreint l'**importation** et la **vente d'armes et de munitions** ainsi que le port d'armes à feu. Un autre décret assure la **protection des enfants abandonnés ou victimes de la traite**. L'État veut donner aux Sociétés philanthropiques et religieuses l'autorisation d'élever et d'instruire ces enfants dans des colonies spéciales, agricoles et professionnelles.

L'AFRIQUE OCCIDENTALE ANGLAISE

D'après M. F. Buxton.

Dans notre premier numéro de cette année-ci, nous avons publié un extrait d'un article de la *Fortnightly Review* de M. F. Buxton, relatif aux spiritueux dans l'Afrique occidentale anglaise. Les observations de l'auteur portaient sur beaucoup d'autres points de l'administration britannique ; mais elles nous paraissaient tellement entachées d'exagération, que nous nous sommes abstenus de les faire connaître à nos lecteurs, ne doutant pas qu'elles n'appelassent des rectifications de la part des autorités incriminées. Dès lors, plusieurs journaux anglais, entre autres l'*African Times*, le *British and Foreign Antislavery Reporter*, *The Echo*, ont reproduit, en tout ou en partie, les critiques de M. Buxton et, à notre connaissance du moins, aucune demande de rectification ne leur a été adressée. Nous sommes dès lors fondés à croire que M. Buxton n'a pas fait erreur, et à rompre le silence sur les faits signalés par lui comme laissant grandement à désirer dans la colonie anglaise de Sierra-Leone.

M. Buxton s'arrête d'abord à Freetown, le chef-lieu de la colonie. Les abords de la ville et la végétation tropicale des montagnes qui s'élèvent derrière la place l'enchantent, mais la ville est plus belle vue de loin que de près. Je trouvai cet établissement, dit-il, sale et négligé¹ dans le pays des sources de la lumière ; c'est une ville où règnent la misère, le crime et l'infortune. On ignore même les principes les plus élémentaires de l'hygiène publique ; chaque maison vide ses ordures de manière à ce

¹ Le capitaine M. F. Lapham, qui vient de faire un voyage à la côte occidentale d'Afrique, confirme ce jugement de M. Buxton. « Il est dangereux, » écrit-il dans le *Leeds Mercury*, « de traverser la ville le soir sans lanterne, car on risque de tomber dans un des nombreux trous qui abondent dans les rues. »